

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Mérignac, le 27 mai 2020

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Le chef du SNIA Sud-Ouest

Pôle de Bordeaux
Unité domaine et servitudes

à

DDT des Hautes-Pyrénées
Service ADS

Nos réf. : N° 0758

Vos réf. : votre courriel du 13 mai 2020

Affaire suivie par : Christophe Plantey

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 57

par mail :

marie-josee.elustondo@hautes-pyrenees.gouv.fr

Objet : PC 065 350 20 0003 – SIAEP Tarbes Nord – Oursbelille (65)

T:\UDS\Servitudes\4 Midi-Pyrénées\Dpt 65 - Hautes-Pyrénées\Urba\2020\Photovoltaïque\Autorisation SIAEP Tarbes_Oursbelille.odt

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la SIAEP de Tarbes Nord, représentée par Monsieur Jean-Luc Lavigne, pour la construction d'un parc photovoltaïque, sur la commune d'Oursbelille.

Le projet est couvert par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes – Lourdes – Pyrénées.

La hauteur libre entre le site des travaux et la cote des servitudes permet de constater que les règles de dégagement seront respectées.

Le projet étant situé dans un rayon supérieur à 3 km de l'aérodrome susvisé, et en tenant compte des dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes issus de la note d'information technique du 27 juillet 2011 et du dossier transmis, il en ressort que :

- le projet n'appelle pas de remarque particulière.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** à cette demande.

Le Chef du SNIA Sud-Ouest

Christian BERA  STEGUAVIDALLE